



MINISTERE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 0567 / CAB.MIN/MINES/01/2011 DU 14 SEPT 2011
PORTANT ANNULLATION DU Permis de Recherches N° 3262

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12 alinéa 2 littera c, et 290 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement son article 563 ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères spécialement son article 1^{er} B point 17 ;

Vu l'Ordonnance n° 10/025 du 19 février 2010 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres;

Vu l'Arrêté Ministériel n° **0470/CAB.MIN/MINES/01/2010** portant déchéance de la Société **COGETA** de ses droits miniers sur le **Permis de Recherches n° 3262** ;

Considérant le recours contre la décision de déchéance des droits miniers introduit en date du **26/10/2010** ;

Considérant le rejet du recours contre la décision de déchéance ;



A R R E T E :

Article 1^{er}

Sans préjudice d'autres sanctions prévues par les Code et Règlement Miniers, il est annulé le **Permis de Recherches n° 3262**.

Article 2 :

Le périmètre minier couvert par le **Permis de Recherches n° 3262** annulé est composé de **100** carrés entiers contigus et uniformes situés dans le Territoire de **Kibombo**, District de **Maniema**, Province de **Maniema**.

Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 14 SEPT 2011

Martin KABWELU

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1
- Cogeta : 1